

LES MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRES (SAUVEGARDE DE JUSTICE, CURATELLE, TUTELLE)



ORGANISATEUR(S) : UNION DES CENTRES TECHNIQUES RÉGIONAUX DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

THÈME : LA FORMATION SUR UN DOMAINE SPÉCIFIQUE (MÉDICO-SOCIAL, SPORT,...)



Initiation



Gratuit



6h



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Etre adhérent dans une association membre du réseau proposant la formation

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Une personne qui atteint la majorité est considérée juridiquement comme une personne en capacité d'exercer tous les actes de la vie civile.

Cependant, lorsque cette personne se retrouve dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés mentales et/ou corporelles, une mesure de protection judiciaire peut être mise en place.

Cette formation sera l'occasion d'étudier les mesures que sont la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle et l'habilitation familiale.

Et, nous analyserons quels sont les actes que le majeur protégé peut accomplir et ceux réservés à son curateur, son tuteur ou son mandataire spécial ou au juge selon la mesure décidée et les conséquences pour les actes passés par le protégé alors qu'il n'en avait pas le pouvoir.

DATE(S) DE LA FORMATION

26 septembre 2024

9h30-12/30/13h30-16h30

LIEU DE LA FORMATION

Cours du Maréchal Leclerc

Hyper U

17100 SAINTES

POUR S'INSCRIRE



0647818549



union-ctrce.poitoucharentes@orange.fr

STRUCTURE FORMATRICE



Union des Centres Techniques Régionaux de la Consommation et de l'Environnement Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine



Voir la présentation de cette structure